



EXTRAIT DU REGISTRE

Réception par le préfet : 03/07/2018

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 10 :**AFFECTATION DEFINITIVE DES
RESULTATS 2017 -
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET
ANNEXE****Séance ordinaire du 26 Juin 2018**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Juin 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 27****Absent : 0****Excusés : 8**

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bérengère DUPIN (à Denis QUANCARD), Odile LECLAIRE (à Gwénaél LAMARQUE), Françoise COSSECQ (à Agnès FOSSE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Daniel CHRETIEN), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Grégoire REYDIT (à Bénédicte SALIN), Bruno QUERE (à Sandrine JOVENE)

Absent :**Secrétaire** : Jessica CASTEX

**DOSSIER N° 10 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2017 –
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibération n° 20180327-12 du 27 mars le Conseil Municipal a procédé à l'affectation anticipée des résultats 2017 sur la base des résultats provisoires de l'exercice.
Aujourd'hui, après avoir entendu les comptes administratifs de la ville et du cimetière, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats 2017.

2017	Résultats provisoires de l'exercice	Résultats définitifs de l'exercice	Variation
Fonctionnement	1 821 397,80	1 821 716,30	318,50
Investissement	-2 269 390,57	-2 269 681,57	-291,00

L'ajustement budgétaire sera réalisé dans la plus proche DM conformément à l'affectation du résultat cumulé suivant :

BUDGET PRINCIPAL

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	1 821 716,30
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	2 623 857,98
Résultat de clôture à affecter	Excédent :	4 445 574,28

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit :	2 269 681,57
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	569 626,48
Résultat comptable cumulé :	Déficit :	1 700 055,09
Solde des restes à réaliser (Dépenses- Recettes) :		-1 134 650,98
Besoin réel de financement		2 834 706,07

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	2 834 706,07
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	1 610 868,21
TOTAL	4 445 574,28

→ **Transcription budgétaire de l'Affectation**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 1 610 868,21	D001 : solde d'exécution N-1 : 1 700 055,09	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 2 834 706,07

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Pas de changement par rapport à l'affectation anticipée.

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	1 312,50
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	4 946,47
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	6 258,97

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Néant

→ Affectation du résultat de la section d'exploitation

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	6 258,97
---	-----------------

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 6 258,97 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 24 janvier 2017,

VU le budget Primitif 2017 voté le 21 mars 2017,

VU les décisions modificatives au B.P. 2017 des 20 juin 2017, 26 septembre 2017 et 12 décembre 2017,

VU la délibération du 27 mars 2018 procédant à l'affectation anticipée des résultats 2017,

VU le budget Primitif 2018 voté le 27 mars 2018,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article unique : Décide de la reprise des résultats de l'exercice 2017 et de l'affectation définitive au Budget Primitif 2018 dans les conditions décrites ci-dessus.

Fait et délibéré le 26 juin 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Handwritten mark

